



Syndicats: quel financement pour demain?

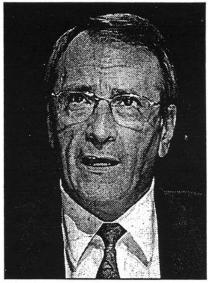
«SEULEMENT 8 % des Français (et seulement 6 % dans le secteur privé) cotisent à une organisation syndicale. A raison de 1 000 francs par an et par adhérent, ce n'est pas avec ça que les confédérations peuvent exister et défendre le salarié dans son entreprise », explique Jean-Luc Cazettes, le président de la CFF-CGC.

Hier, plusieurs organisations syndicales, tout en se défendant de tout financement occulte, ont réclamé des moyens « transparents » pour vivre, après leur mise en cause dans un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur le groupe CRI (retraite complémentaire). L'Igas relate « un système de financement direct ou indirect » des syndicats, sous forme de « salaires versés à des permanents syndicaux » ou de « conventions d'assistance technique » prévoyant « des honoraires ou remboursements de frais ».

Le budget des confédérations (hors fédérations et syndicats de base) serait assuré pour plus des trois-quarts par des ressources autres que les cotisations, affirment Hubert Landier et Daniel Labbé, dans « Les organisations syndicales en France » (1998, Liaisons). Mais ces autres sources de financement restent « difficiles à évaluer », notent les auteurs.

Selon la CGT, les centrales sont financées aussi par des « subventions publiques » - subL'affaire de la CRI met en avant un système dépassé

ventions de formation par le ministère de l'Emploi, indemnités de représentation au Conseil économique et social par exemple-, et par « la mise à disposition de moyens de fonctionnement ou la compensation d'un certain nombre de dépenses par des organismes sociaux, des entreprises publiques ou des collectivités locales ». Au titre d'une gestion paritaire, les différentes caisses de la Sécuri-



Pour Jean-Luc Cazettes, président de la CFE-CGC, les cotisations des adhérents ne peuvent suffire à financer les syndicats.

té sociale (Cnam, Cnaf, Cnav) versent ainsi des subventions et des indemnités aux centrales, ainsi qu'aux organisations patronales.

Pour la CGT, il est « temps de changer de système », car « un certain type de gestion paritaire » a « vécu », et de proposer un « mode de financement public, transparent, et équitable, auguel contribueraient les entreprises ». Au nom de la « clarté », la CFDT et la CFE-CGC suggèrent de leur côté d'instaurer un système de « conventions ». FO relève pour sa part que ces révélations arrivent en plein débat sur le paritarisme — après que Jacques Chirac a suggéré une réforme constitutionnelle des relations sociales, et à une semaine de la décision du Medef (patronat) de quitter ou nonles organismes paritaires.

Ce rapport a au moins le mérite de relancer la réflexion sur la représentativité syndicale. Le Groupe des Dix (autonomes, dont SUD), qui n'est pas reconnu représentatif au niveau national contrairement à la CGT, la CFDT, FO, la CFTC, et la CFE-CGC, a dénoncé des « rentes de situation ». Il a prôné l'attribution de moyens « en fonction des suffrages recueillis » par les syndicats et non en fonction d'un « monopole de représentativité accordé aux cinq confédérations dans toutes les entreprises indépendamment de la réalité de leur implantation ».

L'argent secret

Subventions inavouables, emplois fictifs en pagaille, aspiration des fonds de la Sécu... Frappées par la désertion militante, les centrales ouvrières et les organisations patronales ont massivement recours aux combines pour boucler leurs (confortables) budgets. Au risque d'aliéner leur indépendance.

atrick Del Grande adore courir chez Citroën. En à peine un an, ce fou du chevron y a commandé exactement 22 voitures et il n'a point l'intention de s'arrêter en route. «J'ai besoin d'au moins 12 autos supplémentaires», se rengorge-t-il, le carnet de chèques à la main. Flotte de taxis à renouveler? Collection de conduites intérieures à compléter ? Pas du tout. Patrick Del Grande est syndicaliste. Il préside la fédération CFTC du bâtiment, l'une des plus petites organisations affiliées à la plus squelettique centrale syndicale du pays. Et s'il passe ainsi à la caisse, au propre comme au figuré, c'est qu'il nourrit de grandes ambitions pour son groupuscule: au volant de leurs nouveaux carrosses (Saxo et Berlingo) bariolés façon Tour de France, ses permanents sillonnent déjà le pays «pour faire avancer leurs idées». Au parti socialiste, dont le parc automobile national se limite actuellement à trois bagnoles un peu tapées, on aimerait bien pouvoir en dire autant.

Trente-quatre voitures flambant neuves pour un syndicat riquiqui! Mais où donc Patrick Del Grande trouve-t-il l'argent pour s'offrir pareille écurie? «Nous avons 45 000 cotisants en portefeuille», assure-t-il pour toute explication. Son estimation semble un peu optimiste... Selon une étude réalisée pour le ministère du Travail, les aficionados de sa maison ne seraient en réalité que 1 500, trente fois moins qu'annoncé! Pas assez, c'est sûr,

pour s'offrir un plein parking de Citroën. Alors? Alors Del Grande se débrouille, voilà tout. «Ne me demandez pas d'où il tire son argent, c'est un mystère!», sourit un ponte de la CFTC.

Bah, ce militant chevronné n'est pas le seul à jouer les cachottiers. Dès qu'on a le front de leur parler finances, la plupart des dirigeants du syndicalisme français – c'est un réflexe conditionné – s'empressent eux aussi de brouiller les pistes. Quel est au juste le budget de la CGT? L'état précis du patrimoine de la CFDT? Le nombre exact de cotisants à la CGC? Avec quels sous la FEN règle-t-elle la facture de ses tracts et la CFTC le salaire de ses permanents?

"C'est le sujet le plus tabou de la scène sociale française"

Au mieux obtient-on, en guise de réponse, un haussement de sourcils agacé, éventuellement agrémenté d'un tas de menteries sur papier à en-tête. Ainsi les documents financiers officiels de FO affichent-ils, année après

année, des rentrées de cotisations (près de 19 millions d'euros en 1998) supérieures à celles de la CGT et de la CFDT réunies, une hypothèse évidemment absurde. A la décharge de Marc Blondel, ces organisations ne sont nullement tenues de publier des comptes sincères, la République ayant accepté une fois pour toutes de les exonérer d'impôts.

Suite page 90 ▶



des syndicats





La CGT peut se payer près de 10 000 permanents

Suite de la page 88

Et pour les fédérations patronales, idem. De combien de briques dispose, par exemple, celle du bâtiment? Autant jouer à colin-maillard pour le découvrir. Ulcérée qu'on ose la questionner sur son oseille, la richissime UIMM, qui fédère le patronat de la métallurgie, a pour sa part reçu Capital à coups d'escopette. «L'argent ? C'est le sujet le plus tabou de la scène sociale», résume le consultant Hubert Landier, qui s'est maintes fois heurté à ce mur du secret.

Diable! Les syndicats et le patronat auraient-ils quelque chose à cacher, pour verser à ce point dans l'autisme comptable ? Hélas, oui. Bien qu'ils reçoivent de grasses contributions des entreprises, le Medef et ses fédérations ont tellement de Safrane à entretenir, tant de déjeuners fins à financer, qu'ils usent, nous allons le voir, d'inavouables moyens pour arrondir en douce leur budget (lire page 106). Quant aux centrales ouvrières...

Jadis, le contenu de leurs coffres était assez facile à inven-

Des comptes officiels tout à

	CGT	CFDT	FO
Secrétaire général ou président	Bernard Thibault, cheminot	Nicole Notat, enseignante	Marc Blondel, employé des Assedic
Budget confédéral (officiel) *	10,7 millions d'euros	34,6 millions d'euros	19 millions d'euros
Montant des cotisa- tions (officiel)	3,4 millions d'euros	17 millions d'euros	14 millions d'euros
Nombre d'adhérents (officiel)	650 000	777 000	1 000 000
Nombre d'adhérents (estimé)	600 000	600 000	370 000
Nombre de perma- nents (estimé)	10 000	8 000 à 10 000	7 000

Lorsqu'on leur demande de préciser leur situation comptable, les trésoriers des syndicats répondent à peu près n'importe quoi. A les croire, la CGC engrangerait plus de cotisations que la CGT, le budget de la CFDT serait trois fois plus gros que celui de la CGT, et FO serait de loin le champion du nombre d'adhérents. Absurde! Les estimations que nous présentons dans ce tableau ont été ébauchées avec Domi-

torier. En gros, elles y entassaient les plantureuses cotisations versées par leurs millions d'adhérents, et cela

leur suffisait pour vivre à l'aise. Mais aujourd'hui... Erodé par la crise, rogné par l'individualisme ambiant, raboté par la percée du chômage, le taux de syndicalisation, qui frôlait les 50% à la Libération, a peu à peu rétréci. Il n'atteint sans doute même plus 8%. Les rentrées militantes ayant subi la même déconfiture, les CGT, FO et autres CGC devraient, en bonne logique, se trouver acculées à une noire misère.

Or elles sont de plus en plus riches. Outre ses deux très beaux immeubles parisiens, la

CFDT possède par exemple un trésor de guerre d'au moins 120 millions d'euros, placé pour l'essentiel en produits financiers et qui n'a cessé de s'arrondir ces dernières années. Selon Dominique Labbé, chercheur à Science po Grenoble et spécialiste de ces questions, la galaxie CGT, dont le nombre d'adhérents a été divisé par trois en un demi-siècle (il en reste sans doute moins de 600 000). disposerait, pour sa part, de 10 000 permanents payés à plein temps. Insensible à son hémorragie militante, FO s'est de son côté fait bâtir en 1995 un siège ultramoderne à deux pas de Montparnasse, sur un terrain loué pour 99 ans à la Ville de Paris. Et

elle s'est arrangée avec l'Hôtel de Ville pour que son loyer, faible les premières années, progresse au fil du temps. Un chèque en blanc sur l'avenir, en somme.

Mené à ce train, le budget des organisations syndicales a fini par devenir complètement déséquilibré. Selon la plupart des experts, les cotisations des adhérents y

représenteraient désormais à peine 20% des ressources.

D'où proviennent les 80% restants? Il suffit d'aller tremper son nez dans les alambics financiers des confédérations pour en avoir la tête qui tourne. Emplois fictifs en pagaille, subventions de l'Etat mirobolantes, salariés détachés des administrations, coup de main des communes amies, conseillers techniques bidon payés par la Sécu, cadeaux patronaux, aspiration de fonds formation, détournement des budgets des comités d'entreprise... Les 18 pages de ce dossier le montrent : quand il s'agit de remplir leurs caisses, les indomptables du mouvement ouvrier ont la morale un peu amollie. Et ils n'hésitent jamais à se faire dorer la tranche par ceux-là même qu'ils font profession d'affronter.

Revenons à notre citroëniste. Avec quels sous son syndicat s'achète-t-il ses autos? En grande partie, ceux du patronat. Même si elle ne le clame pas sur les toits, la CFTC bâtiment bénéficie en effet des discrètes libéralités de grands du parpaing. L'an dernier, le géant Vinci, numéro 1 mondial du BTP, lui a ainsi versé (comme à d'autres fédérations ouvrières) une amicale subvention. Un peu ennuyeux, évidemment, le jour où il faut mener la lutte



Poussée de l'individualisme ? Effet de la crise ? Inefficacité des méthodes de recrutement ? Le taux de syndicalisation des salariés français ne cesse de décliner depuis la guerre.



Leur budget n'étant couvert qu'à 20% par les cotisations et les ressources internes, les syndicats font l'appoint auprès de l'Etat, de la Sécu et des entreprises. Sans y voir de menaces pour leur indépendance!

fait fantaisistes

CGC	CFTC	
Jean-Luc Cazettes, cadre de TotalFinaElf	Alain Deleu, enseignant	
13,3 millions d'euros	12,2 millions d'euros	
5,5 millions d'euros	2,5 millions d'euros	
196 000	250 000	
100 000	100 000	
3 000	3 000	

nique Labbé, chercheur à l'IEP de Grenoble, un des meilleurs spécialistes français des syndicats.

* Ce chiffre ne tient pas compte des budgets des fédérations, unions régionales, locales et des sections d'entreprises.

15 millions d'euros

cet immeuble de la CFDT 30 millions d'euro En dépit de la faiblesse de

leurs recettes de cotisations, les syndicats français vivent grand train. Force ouvrière s'est fait bâtir un siège parisien de 5 900 mètres carrés près de Montparnasse en 1995 et la CFDT a inauguré en 1990 le superbe immeuble de 19 000 mètres carrés qui abrite ses fédérations dans le XIXe arrondissement de la capitale.

sociale sur les chantiers du groupe. Mais toujours bon à prendre pour payer les frais de garage. Au demeurant, la CFTC ne s'empiffre pas à tous les directoires. «Nous ne touchons pas un centime de Bouygues !», regrette Del Grande, en précisant «que cette boîte réserve tout à FO».

Le président de la CGC est rémunéré par TotalFinaElf

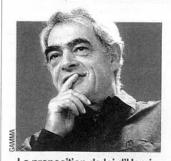
D'ailleurs, il peut se passer de son aide. Comme toutes les organisations syndicales de la branche du bâtiment, sa fédé perçoit en effet aussi une subvention équivalente à 0,005% de la masse salariale, entièrement prélevée sur les entreprises du secteur, et qui lui a rapporté l'année dernière environ 229 000 euros. Censée couvrir «les frais de paritarisme» les syndicats sont présents au conseil d'administration de tout un tas d'organismes cogérés avec le patronat – ces subsides servent surtout à faire les pleins d'essence. D'ici quelques mois, ils seront complétés par un nouveau coup de pouce patronal, de 0,015% de la masse salariale, octroyé cette fois par les entreprises de moins de dix salariés. De quoi assurer les fins de mois.

N'accablons pas Del Grande! Bien que peu glorieux, ces financements qui sentent le cigare sont devenus, si l'on ose dire, monnaie courante dans le syndicalisme français. Ils sont d'ailleurs, pour une part, parfaitement légitimes, reconnus par le droit et indispensables au bon fonctionnement des rapports sociaux : sans local ni heures de délégations fournis par les entreprises, les syndicalistes de terrain ne pourraient pas assumer leur rôle. L'ennui c'est que ces coups de main patronaux sont parfois gigantesques (lire page 98). Que deviendrait par exemple la CGT sans les centaines de permanents que mettent à la disposition de sa confédération et de ses fédés - en toute illégalité les directions d'EDF, de la SNCF, de La Poste ou de la RATP? Un bien maigrelet groupe de pression. Et la branche métallurgie de la CGC? Pourrait-elle survivre sans les petits cadeaux de Renault (qui a longtemps salarié son secrétaire général) et de quelques autres boîtes du secteur? Peutêtre pas. Ce n'est pas le prési-dent en titre de la CGC, le sympathique Jean-Claude Cazettes. qui le démentira. Il est lui-même payé par TotalFinaElf.

Mais laissons là les bonnes œuvres des hauts-de-forme.

Pour assurer leurs fins de mois difficiles, les syndicats puisent aussi avec voracité dans les caisses de l'Etat et des collectivités locales (lire page 102). Garants de la bonne tenue du dialogue social, les pouvoirs publics, objectera-t-on, sont tout à fait dans leur rôle lorsqu'ils apportent un soutien aux centrales ouvrières. Encore faudrait-il que ce financement soit mesuré - pour ne pas attenter à l'indépendance des confédérations - et distribué dans la clarté. La faible ardeur des ministères et des innombrables guichets payeurs à révéler le montant de leur aide laisse penser que ce n'est pas le cas.

Sortons la calculette. Si l'on additionne les subventions pour la formation des militants syndicaux ou des conseillers prud'homaux, les innombrables



La proposition de loi d'Henri Emmanuelli visant à clarifier le financement syndical a été retoquée par... les syndicats.

aides logistiques, versements aux mutuelles de la fonction publique (dans lesquelles puisent largement les syndicats), budgets d'études

complaisamment consentis par Matignon, lignes de crédit des Conseils économiques et sociaux, ainsi que l'armée des emplois détachés plus ou moins légalement de ses rangs, la République octroie au moins 183 millions d'euros au syndicalisme (soit près de deux fois la somme accordée aux partis), auxquels on peut ajouter 289 millions d'euros d'exonérations fiscales.

Balancée dans l'opacité la plus totale, au gré des amitiés, des circonstances et des traditions, cette manne privilégie de façon éhontée les syndicats établis au détriment des nouvelles organisations, fussent-elles dynamiques et en plein essor. Une décennie après leur apparition, SUD ou la FSU (le premier syndicat enseignant) n'ont, par exemple, toujours pas droit à 1 centime du pactole de l'Ires (lire page 103) généreusement offert par Matignon aux vieilles maisons.

Mais cet arrosage à haut débit des grandes confédérations syndicales présente un défaut autrement inquiétant : il fait prendre l'eau au dogme de

Suite page 92 ▶

DES SOUS!

▶ Suite de la page 91
l'indépendance syndicale... A la merci du pouvoir, qui peut à tout moment les priver d'emplois détachés ou de subventions de complaisance – «quand l'une d'elles nous énervait, on arrêtait de lui payer des études», se souvient un ex-conseiller de Martine Aubry – les centrales se retrouvent dans des situations plutôt gênantes.

Le dauphin de Marc Blondel dispose d'un emploi fictif à la Sécu

Se doute-t-on que, pendant des années, la responsable de la communication de la CFDT, dont la mission principale consistait à pourfendre en public l'infâme politique menée par Martine Aubry au ministère du Travail, était rémunérée par... le ministère du Travail. «Il n'y a là rien d'illégal, c'était au titre des heures de délégation», minimise Yves Legrain, le trésorier de la confédération. Peut-être. Mais disons que ça la fiche mal.

Bah! Les tuyauteries de l'Etat et du patronat ne suffisant pas à calmer leur fringale, les syndicats se livrent à des petits

"Si une affaire de pillage des comptes sociaux sort, Elisabeth Guigou l'enterre"

arrangements financiers moins ragoûtants encore. Un tour du côté du comité d'entreprise d'EDF, dans lequel la CGT trouve un délectable réservoir de liquidités, suffit à en prendre la mesure (lire page 100). Rackets des entreprises prestataires, rémunération discrète de permanents, fourniture d'aides logistiques... Les organisations ouvrières ont mis au point une impressionnante panoplie de techniques pour aspirer à eux les fonds des gros CE dont elles ont le contrôle. Mais leur terrain favori reste celui des retraites et de la Sécu.

Au mépris des lois et de leur propre morale, elles y ont branché un véritable aspirateur à monnaie. S'imagine-t-on que le propre directeur de cabinet de Marc Blondel, Didier Hotte, et son probable successeur à la tête de FO, le sémillant Jean-Claude Mailly, sont tous deux, depuis des lustres et dans le plus grand secret, payés à plein temps par la Sécu (lire page 96) ? Que le secrétaire général de la fédération CFTC des organismes sociaux est rémunéré par la Caisse d'allocations familiales de Rennes? Que les caisses de retraite financent en douce des tombereaux de permanents? Et



que dire de l'Ocirp, institution paritaire fondée par FO, officiellement pour assurer la gestion de certaines formes de rentes de prévoyance (financées par les cotisations des salariés) et dont la justification semble être aussi de recaser la famille et les amis des leaders du syndicat?

Révélée il y a quelques mois par un retentissant rapport de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales), l'affaire de la CRI aurait dû inciter les centrales ouvrières à mettre fin à ces pratiques douteuses. Cette caisse de retraite complémentaire, cogérée par le patronat et Freinée par le pouvoir, la Cour des comptes ne parvient pas à faire la lumière sur les finances syndicales.

les syndicats, distillait chaque année 5,18 millions d'euros vers les cassettes syndicales, par le biais, notamment, de dizaines d'emplois fictifs. Le tribunal de Nanterre a été saisi de l'affaire.

Passé le moment de panique, les argentiers militants ont repris les bonnes habitudes, avec un peu plus de discrétion. Ils ont maquillé les em-

plois fictifs en «conseillers techniques» bidon, converti les petits cadeaux en aides plus ou moins officielles. «Mais, sur le fond, rien n'a changé», témoigne un vieux briscard.

Bien sûr, un mot du ministre des Affaires sociales suffirait à faire cesser ce détournement de fonds sociaux. Mais, comme jadis Martine Aubry, Elisabeth Guigou prend garde de ne pas le prononcer. «Non seulement elle n'impose jamais de sanctions mais, quand une affaire menace de sortir, elle l'enterre», s'agace un haut fonctionnaire de son ministère. Les inspecteurs de l'Igas, théoriquement chargés de nettoyer les écuries sociales, en savent quelque chose, qui se plaignent d'être écartés de ces dossiers trop sensibles par leur ministre. Et Gabriel Mignot, plus encore que tout autre. Venu en personne effectuer un contrôle dans les locaux de l'Unedic, l'organisme d'assurance chômage, ce courageux président de chambre de la Cour des comptes s'est fait mettre à la porte, comme un vulgaire journaliste.

«Un jour ou l'autre, il faudra rouvrir le dossier du financement des syndicats», s'est exclamé Jean Le Garrec, auteur, avec Henri Emmanuelli, d'une proposition de loi clarifiant leurs ressources, vite dynamitée par les centrales ouvrières.

Un jour ou l'autre, mais quand? Philippe Eliakim ◆

Les gentilles attentions du Conseil économique et social

quoi sert le Conseil économique et social ? A pondre des rapports, rendre des avis, bref, à «représenter les forces socioprofessionnelles du pays» face au gouvernement et au Parlement. Voilà pour la version officielle. En réalité, cette assemblée consultative, créée en 1946, tient un rôle un peu moins prestigieux : elle sert aussi à financer les syndicats.



Il faut dire que 64 de ses 231 membres sont des militants désignés par les centrales ouvrières, et gentiment priés de reverser à leur organisation la totalité de leur indemnité mensuelle, soit 2 600 euros net. Ils ne sont pas pour autant acculés à la famine, puisque la plupart d'entre eux sont par ailleurs payés par leur entreprise ou leur administration d'origine, à l'image du président de la CFTC, Alain

Grâce au CES, la CGT ou la CFDT arrondissent leur budget de plus de 610 000 euros par an.

Deleu, salarié de l'Education nationale et membre prestigieux du CES. A noter que les représentants patronaux de la CGPME ou du Medef, en revanche, gardent l'argent pour eux. Dans les comptes de la CGT, comme dans ceux de la CFDT, ces transferts d'indemnités représentent quand même 610 000 euros par an. A quoi il faut ajouter un apport logistique (bureaux, documentation, secrétariat) gracieusement mis à la disposition des syndicats par le CES. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

L'argent des syndicats, sujet tabou

ermettez-moi de vous féliciter d'avoir osé écrire un tel article. Malheureusement 20 pages représentent peu de chose pour décortiquer toutes les magouilles utilisées par les syndicats pour leur financement... Et si vous vouliez parler de leur organisation interne et de leur façon de fonctionner pour le moins antidémocratique (en tout cas pour certaines centrales), les 80 volumes de «La Comédie humaine» ne suffiraient pas. J'ai 54 ans et j'ai été bercé par la CFDT depuis mon plus jeune âge, mon père ayant milité au sein de la fédération CFDT des Houillères

nationales avec Joseph Sauty. Ayant eu moi-même des responsabilités nationales au sein de la branche pharmacie de cette «microcentrale», des responsabilités au sein de l'UD CFTC Yonne et m'étant investi au point d'en sacrifier ma vie privée et une partie de ma santé, j'ai été en procès avec cette «centrale», qui ne représente plus rien depuis près de trois années.

Chastellux-sur-Cure
est avec un réel intérêt que
j'ai lu votre article sur l'argent secret des syndicats.
Pour autant je voudrais vous
informer que, concernant la
taxe de 0,15% que se propose
de faire appliquer l'UPA,
la colère gronde en pro-

J.-M. Poissonnier.

Au siège d'EDF (ci-contre), c'est un secret de polichinelle : la CCAS (Caisse centrale des activités sociales), c'est-à-dire le comité d'entreprise, fait profiter la CGT de ses moyens.

vince. Dans le département du Gard, une association a vu le jour : Artisans de notre avenir. Quinze jours après avoir lancé une pétition contre cette taxe, près de 2 000 artisans gardois l'avaient déjà signée. Nous combattons avant tout cette taxe, car elle enlèvera pour les citoyens la possibilité de choisir son syndicat.

Henry Brin, artisan, élu à la chambre des métiers du Gard, secrétaire de l'Association Artisans de notre avenir.

ravo pour votre article sur la CCAS, le comité d'entreprise d'EDF-GDF, même si vous êtes encore très en dessous de la réalité. Agents EDF, c'est par conviction que nous nous sommes fait détacher de la maison mère pour travailler au service des œuvres sociales de notre entreprise publique. Imaginez dès lors notre déception lorsque nous nous sommes aperçus que, aux frais de la CCAS, des bataillons entiers de nomenklaturistes de la CGT et du Parti communiste se «goinfraient» sur le dos des agents. Les comptes sont tellement manipulés que la direction réussit à escamoter un tiers de son budget! Nous avons protesté auprès de la direction générale, qui nous a aussitôt collés dans un placard. Nous avons alors, en désespoir de cause, lancé notre site Internet (http://site.voila.fr/ccasmag) pour que nos collègues agents n'ignorent plus ce que les responsables de la caisse font réellement de leur argent.

F. Coulon, F.-X. Vichera.

Capital - Avril 2002 -



Ils puisent dans

Peu de salariés le savent : les caisses de retraite et la Sécul prélèvent sur les cotisations une bonne cinquantaine de millions d'euros pour les syn-

dicats. Une partie de cet argent sert des objectifs légitimes, une autre est déviée par des techniques à la limite de la légalité. Et parfois au-delà...

es dizaines d'organismes, des centaines de caisses, des milliers d'emplois, des millions de cotisants et des milliards de budget... C'est sur un véritable

empire que règnent conjointement, et depuis des décennies, le patronat et les syndicats. Sans doute la cogestion de la Sécu, de l'Unedic, des retraites complémentaires, de l'ANPE ou de la formation professionnelle leur donne-telle pas mal de fil à retordre - même si, dans la pratique, c'est l'Etat qui prend les

décisions importantes. Mais elle leur apporte aussi de sonnantes et trébuchantes consolations. Peu de cotisants le savent, mais l'Unedic verse très offi-

ciellement aux partenaires sociaux une subvention de 4,25 millions d'euros par an, et l'assurance maladie 2,4 millions, plus 7,6 millions au titre de la prévention des risques professionnels. Au total, on peut estimer que l'ensemble des organismes sociaux transfère chaque année dans la poche des syndicats et du patronat une cinquantaine de millions d'euros.

Bien entendu, une partie de ce pactole sert des objectifs légitimes. Car le paritarisme a un coût : il faut former des milliers d'administrateurs bénévoles, leur donner les moyens de travailler, les défrayer, et l'on ne voit pas pourquoi les syndicats et le patronat, qui assument ici une tâche de service public, auraient à supporter eux-mêmes ce fardeau. Le problème est que les subventions sont calculées très large. Et que les bénéficiaires les arrondissent parfois en usant de techniques à la limite de la légalité : justificatifs bidouillés, emplois fictifs, monnayage de leur influence contre des pubs surfacturées dans leurs journaux... Combien ces petites

astuces ou grosses combines rapportent-elles? Impossible à estimer. Ce qui est sûr, c'est que les pouvoirs publics les laissent se tramer sans réagir. Comme si les syndicats étaient au-dessus des lois.

Philippe Eliakim .

LES GENEREUX CADEAUX **DES CAISSES DE RETRAITE** COMPLEMENTAIRE

peine installé dans son fauteuil, le nouveau directeur en a pâli de stupéfaction : une pile de chèques à signer à l'ordre des syndicats était glissée dans son premier parapheur. Oh, pas bien lourds à vrai dire, 100 000 francs (15 000 euros) pour les petites confédérations (CGC et CFTC), 200 000 (30 000 euros) pour les plus impor-tantes (CGT, CFDT et FO), quelques cacahuètes en apéritif de bienvenue, en somme. Mais notre homme, ancien haut fonctionnaire passé par le privé, a refusé tout net de cautionner ce financement illégal. «Je n'avais pas envie d'être rattrapé par la justice pour détournement de fonds», confie-t-il. Le naïf ignorait encore que ça se passait comme ça tous les jours, dans le monde trouble des caisses de retraite complémentaire.

Comme ça et parfois pis encore. Subventions déguisées en crédits formation, rému-

nération de «conseillers techniques» à l'utilité discutable. pages de pub payées à prix d'or dans la presse syndicale, cartes de crédit «prêtées», fournitures à l'œil de matériel informatique aux fédérations ouvrières et, naturellement, emplois fictifs... C'est bien simple, les institutions de retraite et de prévoyance (les «IP», comme on les appelle dans le milieu) consacrent tellement d'énergie à biberonner les comptabilités des confédérations (et à le dissimuler) qu'on se demande si elles n'ont pas été conçues pour cela.

DES "FRAIS DE PARITARISME" CALCULES TRES LARGEMENT

A priori pourtant, elles devraient avoir d'autres soucis. Cogérés pas les syndicats et le patronat, ces organismes de droit privé s'occupent d'abord de prélever dans la poche des salariés un gros paquet de cotisations obligatoires, et de leur offrir en échange une pension de

Six techniques pour

Justificatifs gonflés pour obte-nir des aides à la formation

Prélèvement arbitraire sur les cotisations salariales

Rémunération de "conseillers" dont l'utilité est douteuse

> Rémunération d'emplois fictifs

Surfacturation de pubs dans la presse syndicale

Vente de stands dans les congrès syndicaux



retraite par répartition quand viennent leurs vieux jours. Mais, à côté de cette mission de service public, qui pourrait très bien être tenue par l'Etat, elles ont développé une activité commerciale très classique : elles vendent des contrats d'épargne salariale ou de prévoyance collective (garantie incapacité invalidité, remboursement de soins) aux entreprises et aux branches professionnelles.

Intéressant business. Car avec qui, dans la pratique, les IP signent-elles ces contrats? Les patrons des entreprises et des branches concernées, bien sûr, mais aussi... leurs syndicats. Sans le paraphe de ces derniers, les cotisations de prévoyance payées par les salariés ne peuvent pas en effet être prélevées sur la feuille de paie (c'est la loi).

les cotisations sociales

capter des fonds des caisses de retraite

Ces documents permettent aux syndicats de majorer les subventions que leur octroient les caisses de retraite pour la formation de leurs administrateurs.

Les syndicats (et le patronat) de la caisse de retraite du Bâtiment s'autooctroient une gratification équivalente à 0,12% des cotisations perçues : elle a atteint 1,5 million d'euros en 2001 pour les seules organisations syndicales.

La plupart des grandes caisses de retraite fournissent à chaque centrale un «conseiller technique» (en fait, un permanent) qui leur coûte environ 50 000 euros par an.

Bien que leurs dirigeants assurent le contraire, les caisses de retraites continuent de rémunérer des permanents des syndicats qui ne travaillent pas chez elles.

Souvent surpayées (4 000 à 12 000 euros la page), ces publicités financent les syndicats. Chaque caisse y consacre des centaines de milliers d'euros par an.

Encore un moyen de percevoir des sommes non négligeables. Le prix d'un stand dans un congrès syndical oscille entre 8 000 et 45 000 euros. La caisse de retraite et de prévoyance AG2R avoue y avoir consacré 900 000 euros en 2001.



ni exonérées d'impôt sur le revenu. Un défaut évidemment rédhibitoire... Du coup, nos 70 caisses de retraite, qui vendent à peu près toutes les mêmes produits au même prix, en sont réduites à déployer des trésors de séduction pour convaincre les organisations ouvrières de les préférer à leurs concurrentes. Comme elles sont elles-mêmes dirigées par les syndicats, le dialogue qui s'instaure est fructueux.

Toutes commencent par leur proposer une série de subventions, censées couvrir les «frais de paritarisme», en particulier la formation des administrateurs. Bien que ces versements soient officiels et légaux, et qu'ils soient partagés à égalité entre les syndicats et les organisations patronales, les dirigeants des IP rechignent à en dévoiler les

montants. Il est vrai qu'ils sont calculés très largement. L'AG2R, l'un des grands du secteur - et le seul à avoir joué à peu près le jeu de la transparence - vire ainsi tous les ans 64 000 euros à chaque organisation ouvrière. Voilà pour les zakouski.

Nos généreux donateurs poursuivent le service en inondant de pages de pub la presse syndicale, jusque dans ses feuilles les plus obscures.

en abritait par exemple trois dans son numéro de janvier 2001 (groupe CRI, Essor et Malakoff), sans compter une page payée par la Macif. mutuelle qui hante elle aussi les marchés de prévoyance collective. Payées au prix fort (entre 4 000 et 12 000 euros). parfois même davantage. ces annonces permettent de transférer légalement des sommes non négligeables dans les tiroirs-caisses syndicaux. L'AG2R avoue consacrer à cette œuvre charitable plus de 250 000 euros par an. Un chiffre invérifiable, sans doute minoré. VACANCES A L'ŒIL POUR

En dépit de son tirage confi-

organe officiel de la fédéra-

tion de la Métallurgie CGC,

dentiel, «Fer de lance».

LES PONTES SYNDICAUX

Autre méthode finaude pour alimenter en toute légalité les représentants de la classe ouvrière : l'achat de stands dans leurs congrès fédéraux ou confédéraux. Facturé entre 8 000 et 45 000 euros, il permet aux caisses de retraite d'entretenir des contacts avec leurs clients à calicots... lorsqu'elles les stands existent vraiment. Ce n'est pas toujours le cas. Au congrès de Tours de la CGC, par exemple, certaines paresseuses se sont contentées d'envoyer un chèque sans montrer le bout de leur nez. «Tout cela, c'est du racket officiel», peste un «pur» du syndicat des cadres.

Disons plutôt de la bonne entente. Les petites attentions des IP pour entretenir l'amitié

> Etrillée par un rapport de l'Igas pour avoir offert une trentaine d'emplois fictifs aux syndicats, la Caisse de retraite interprofessionnelle (CRI) gère encore ses comptes dans l'opacité.

ne sont d'ailleurs pas toujours ruineuses. Les dirigeants de Pro BTP, la caisse de retraite du bâtiment, se font pour leur part un plaisir d'accueillir dans leurs centres de vacances certains pontes des fédérations syndicales du secteur. A l'œil et avec la famille. «Je devais toujours laisser une dizaine d'appartements libres pour le cas où ces VIP débarqueraient», grince l'ancien directeur d'une des résidences à la montagne de la caisse. Dans son village de Tunisie, deux villas, plus confortables que les bungalows destinés aux retraités, sont carrément réservées à ces invités de marque. Sympa aussi, la CRI (Caisse de retraite interprofessionnelle) ne rate pas une occasion de faire plaisir. «De temps en temps, on chargeait une camionnette de bouteilles et on allait offrir l'apéro au siège de la CGT, témoigne un ancien de la maison. Un autre jour, nous avons déménagé quatre ordinateurs vers une fédé de la métallurgie.»

Il y a plus juteux. Dans un tonitruant rapport dévoilé par «Marianne», en décembre 1999, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a mis en lumière les incroyables générosités de la CRI entre 1995 et 1998 : outre plusieurs dizaines de millions de francs de financement injustifiés, par la voie de pubs bidon ou de remboursements de formations fantômes, la caisse réglait discrètement le salaire de dix permanents de la CGT. huit de la CFDT, cinq de FO, la CGC et la CFTC se contentant d'un seul poste chacune. Le tout était, comme d'habitude, financé sur les cotisations retraite et de prévoyance des salariés. A noter que les unions patronales bénéficiaient aussi - c'est presque toujours le cas – de largesses, pour ne pas faire de jaloux.

A en croire les huiles du secteur, ces révélations, qui ont débouché sur une information

Suite page 96



REVELATIONS L'argent secret des syndicats



► Suite de la page 95

judiciaire, auraient agi comme un électrochoc dans le petit monde des IP. «Sur les emplois fictifs en tout cas, on a tous arrêté les conneries; ça devenait trop dangereux», assure le président d'une des plus importantes caisses. Bien vrai, ça?

L'ETAT FERME LES YEUX SUR TOUS CES PETITS TRAFICS

Examinons le cas de Jean-Marc Bourjac. Question parcours professionnel, ce salarié de Pro BTP peut en remontrer à pas mal de cadres : il a été successivement affecté à la direction des relations humaines, au service informatique et, aujourd'hui, à la direction de la communication, postes assez différents. où il a pourtant donné toute satisfaction. Il est vrai qu'il n'y a jamais mis les pieds. «Un jour, je me suis ému de trouver son nom sur la liste de cadres augmentés au mérite, se souvient l'un de ses chefs qui ne l'avait jamais vu. On m'a répondu de me mêler de mes affaires.»

On l'a compris, Jean-Marc Bourjac est un employé fictif. Payé à plein temps par sa caisse de retraite. Et, il l'a confirmé à Capital, occupé à temps plein ailleurs, à faire du syndicalisme pour la CFDT. Il a au demeurant pas mal d'ouvrage : il préside, au nom de son organisation, la caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne, poste qui lui vaut de circuler en voiture avec chauffeur.

Combien de purs emplois fictifs les caisses de retraite continuent-elles à abriter? Difficile à dire, mais sans doute plusieurs dizaines. Pour en restreindre le nombre sans écorcher les susceptibilités syndicales, les IP se sont bricolé un système cousu de fil blanc, mais de nature à les préserver des foudres judiciaires : ils rémunèrent, très officiellement cette fois, une

armada de «conseillers techniques» au sein des organisations ouvrières ou patronales. Le service «protection sociale» de la CFDT en est truffé et FO en est farcie comme une tomate. En façade, ces «conseillers» sont censés assurer la liaison entre l'IP qui les rémunère et leur organisation. En réalité, ce sont des permanents syndicaux, payés avec l'argent des cotisations des salariés. «Notre rapport sur la CRI n'a rien changé, ce monde est toujours



Organisme paritaire fondé par FO pour gérer certaines rentes de prévoyance, l'Ocirp sert en réalité de pépinière pour cadres du syndicat. Plusieurs amis de Marc Blondel et le compagnon de sa fille y sont salariés. aussi gangrené», se désole un conseiller de l'Igas.

A observer la façon dont les pouvoirs publics mènent les contrôles, il risque de le demeurer longtemps. Car qui est habilité à fourrer son nez dans les comptabilités des institutions de retraite complémentaire ? La Cour des comptes en est exclue puisque les IP sont des organismes de droit privé ; l'Igas priée de regarder ailleurs, car le gouvernement, qui a toujours couvert ces petits arrangements, ne veut plus d'histoires; l'Inspection générale des finances n'est pas compétente sur ces sujets. Restent les corps de contrôle de l'Agirc et de l'Arrco, les deux institutions qui fédèrent les caisses de retraite. A la fois juges et parties, leurs limiers passent leur temps à labourer avec conscience les livres de comptes, en prenant garde de ne jamais rien y détecter de louche. Désespérant.

Philippe Eliakim 🦠



Président de la fédé CFTC Santé social, Jean-Noël Jullo ne se cache pas d'être fictivement salarié par les Allocations familiales.



Probable successeur de Marc Blondel à la tête de FO, Jean-Claude Mailly occupe un emploi fictif à la Sécu depuis longtemps.

LA MANNE DE LA SECU, DES EMPLOIS FICTIFS AUX CREDITS FORMATION

u printemps 1996, Capital avait révélé l'anomalie : bien qu'il n'y mette jamais les pieds, Jean-Claude Mailly, le princi-pal collaborateur de Marc Blondel à Force ouvrière, était payé à plein temps par la Sécu. Six ans plus tard, notre homme a fait du chemin. A FO tout d'abord, dont il devrait bientôt prendre la tête en remplacement de Marc Blondel. A la Sécu ensuite, où, de promotion en promotion, il est désormais agent de direction. Sans pour autant y pointer le bout de son nez...

Enlisée dans son déficit chronique, la Sécurité sociale aurait sans doute mieux à faire que de financer en douce et à fonds perdus les fins de mois du syndicalisme français. Hélas! Ses centaines de caisses maladie (CPAM, CRAM et CNAM), vieillesse (Cnav), allocations familiales (CAF) et de recouvrement (Urssaf) semblent ne pas pouvoir s'en empêcher. Il est vrai qu'elles sont cogérées par les syndicats et le patronat, et placées sous la tutelle d'un ministère des Affaires sociales habitué depuis toujours à couvrir ce genre d'affaire.

L'UCANSS RECONNAIT 184 POSTES DE COMPLAISANCE

Combien la Sécu héberget-elle d'emplois fictifs, comme celui de Jean-Claude Mailly? Soucieux de le savoir, le Medef, qui n'avait pas encore claqué la porte de la maison, a exigé il y a quelques mois qu'elle lui en fournisse la liste. «Nous n'avons jamais reçu de réponse officielle», pestent aujourd'hui ses dirigeants. Après atermoiements et enquête auprès de ses caisses locales, le conseil d'administration de l'UCANSS, l'organisme qui fait office de direction des relations humaines de la Sécu, a fini par esquisser discrètement sa version de la situation. Dans un document que s'est procuré Capital, il chiffre à 184 le nombre de syndicalistes payés à ne rien faire, en contradiction formelle avec la convention collective de la maison.

«Ils n'ont pas dû chercher beaucoup!» Habitué à beurrer les tartines syndicales, un ancien président de l'une des cinq caisses nationales, luimême militant ouvrier, juge l'estimation modeste. «C'est comme ça depuis toujours. On s'arrange entre présidents pour se répartir les emplois fictifs et en créer de nouveaux. Comme

La Sécu paie des syndicalistes à ne rien faire...

Conseil d'administration du 28 septembre 2000

POINT SUR LE QUESTIONNAIRE RELATIF AUX POSITIONS DE DETACHEMENT DES SALARIES DE L'INSTITUTION

Le détail des recensements opérés par les organismes permet d'opérer les constats suivants:

a) le salaire est maintenu dans 184 cas de salariés placés en mandat syndical pour une durée supérieure à un mois consécutif,

... au mépris de la convention collective

2 - Article 39 alinéas 1 et 2 de la Convention collective nationale de travail du 8 février 1957 : exercice du mandat syndical à l'extérieur de l'organisme

Détachement sans solde pour exercice d'un mandat syndical supérieur à 1

"Si l'exercice d'un mandat syndical dure plus d'un mois, l'agent est mis en détachement sans solde pour la durée de son mandat. Il continue de figurer sur les contrôles de l'organisme duquel il a été détaché.

Dans ce document, la Sécu reconnaît salarier 184 syndicalistes à ne rien faire. En réalité, ces emplois seraient deux à trois fois plus nombreux.

chacun des syndicats règne sur l'une des cinq branches de la Sécu, on trouve toujours une solution», témoigne-t-il.

Au total, à en croire certains connaisseurs du dossier, le nombre de syndicalistes rémunérés pour rien par la Sécu serait en réalité d'au moins 300 ou 400 - la seule Caisse primaire d'assurance maladie de Nanterre, n'abritet-elle pas, de son propre aveu,

six de ces fantômes? Encore ces additions ne tiennent-elles pas compte des milliers et des milliers d'heures de délégation généreusement consenties aux centaines de représentants syndicaux, secrétaires de CE et autres délégués du personnel, en sus de ce que prévoit le droit habituel.

Evidemment, cette manne ne profite pas de la même manière à tous les syndicats. Alors que la CFTC peut compter sur les doigts des deux mains (et, peut-être, des

pieds) le nombre de ses emplois cadeaux (le propre secrétaire général de sa fédération des organismes sociaux, Jean-Jacques Jullo, est payé par la CAF de Rennes), la CGT et la CFDT en alignent des dizaines.

DES FACTURES SALÉES **QUI NE SONT PAS VÉRIFIÉES**

Mais c'est sans conteste à FO que revient la palme de l'aspiration la plus efficace. Solidement implantée depuis des lustres dans l'assurance mala-

die - même si elle n'en contrôle plus la présidence

nationale – la confédéra-tion que dirigera sans doute bientôt Jean-Claude Mailly est littéralement truffée de ces salariés fictifs. Didier Hotte, le propre directeur de cabinet de Marc Blondel, en est un intéressant spécimen.

Fort heureusement pour elles, les organisations mal pourvues ont tout loisir de se rattraper ailleurs : la Sécurité sociale leur tend bien d'autres mamelles.

A commencer par les crédits pour la formation des administrateurs syndicaux (de

300 000 à 400 000 euros par confédération pour la seule branche maladie, de 150 000 à 200 000 pour les allocations familiales), dont une faible part serait utilisée à bon escient. «On se débrouille pour gonfler les factures justificatives. De toute façon, les caisses ne contrôlent rien», sourit un homme de l'art. Gonflés aussi, les frais supposés «d'assistance technique aux administrateurs» (environ 82 000 euros par centrale pour l'assurance maladie), que rembourse chaque année les yeux fermés la Sécu. En pure perte, puisqu'elle finance déjà plusieurs «conseillers techniques» (au moins quatre emplois à temps plein par confédération, en incluant celui de l'Unedic), dont le rôle officiel consiste précisément à fournir une «assistance technique» aux administrateurs. Ceinture et bretelles...

Notre syndicalisme est malade, la Sécu le rembourse. Quoi d'anormal en somme ?

Philippe Eliakim .



Ancien cégétiste, Jean-Pierre Davant, président de la Fédération nationale de la mutualité française, est aujourd'hui proche de la CFDT.

Les mutuelles, autres bases logistiques des syndicats

out autant que la Sécu et les caisses de retraite, les mutuelles sont des mères nourricières pour les syndicats. En particulier celles de la Fonction publique qui, ministère par ministère, garantissent

la protection maladie des millions d'agents de l'Etat. Il faut dire que ces maisons sont ellesmêmes dirigées par des syndicalistes (la mutuelle du Trésor est inféodée à FO, celle des PTT tenue par la CGT et FO,

celle des Impôts plutôt proche de la CFDT), et que l'Etat alimente grassement leurs cassettes et leur offre des centaines d'emplois détachés. Les syndicats trouvent là une confortable base logistique (lo-

caux, matériel informatique...) et un confortable volant de permanents pour exercer leurs activités. Cette situation a valu à certaines fédérations de la CFDT et FO une mise en examen dans l'affaire de la Mnef.

chent sans frémir les chèques que leur offrent (non sans arrière-pensées) les entreprises. Au risque d'y perdre leur indépendance...

Les défenseurs des travailleurs empo-chant sans frémir les par les patrons

ne vulgaire Clio! Voilà ce que la direction de Renault proposait ces dernières années à ses délégués syndicaux centraux comme voiture de fonction. De la part du cinquième constructeur mondial, c'était un peu chiche. A la faveur d'une renégociation du droit syndical dans l'entreprise, en juin 2000, le patron de la firme au losange a donc concédé aux militants, qui combattaient ses cadences infernales, une montée en gamme : désormais, c'est en Laguna qu'ils vont porter la bonne parole à Flins, à Douai et dans les autres établissements du groupe. En outre, pour leurs «frais généraux», Renault offre aux syndicats une enveloppe annuelle de 696 000 euros qu'ils se partagent au prorata de leur influence. Daniel Couvreur, le délégué central CFDT, se félicite de l'arrangement. «Nous avons gagné en transparence», affirme-t-il bizarrement. Mais pas forcément en indépendance...

La CGT préconise un "financement patronal obligatoire"

Le cas de Renault n'est pas isolé. Une foule d'autres entreprises dépensent des petites fortunes pour soutenir les syndicats. Alors que rien ne les y oblige, elles rémunèrent des perma-nents et, bien que la loi l'interdise, versent aussi des subsides aux fédérations et confédérations – Jean-Luc Cazette, le pré-sident de la CGC, n'est-il pas payé par Elf Aquitaine, alors qu'il n'y met jamais les pieds? Certes, sans cet apport de liquidités, plus consistant que les cotisations de leurs adhérents, les syndicats auraient du mal à joindre les deux bouts. Mais n'éprouvent-t-ils pas une certaine gêne quand, pour défendre

la cause ouvrière, il leur faut mordre la main qui les nourrit?

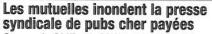
«Je ne vois rien de choquant là-dedans», s'offusque-t-on à la CFTC. «C'est comme ça depuis toujours», observe-t-on à FO. «Nous sommes très à l'aise sur le sujet de l'indépendance», se rengorge le trésorier de la CGT, Michel Doneddu (lui-même payé par EDF), en précisant même que son organisation milite pour un «financement patronal obligatoire». Fichtre! En d'autres temps, une telle déclaration lui aurait valu d'être illico barbouillé en jaune par les camarades. Mais, aujourd'hui que leur appareil est devenu si goulu et que les rentrées de cotisations s'amenuisent, les cégétistes ont, comme tous leurs collègues, appris à se boucher le nez en se remplissant le bec.

Ça tombe bien, les chefs d'entreprise sont prêts à ouvrir tout grand leurs carnets de chèques. Total, Technip France, Vivendi Environnement en 2000, Ibis,

Federal Express, France Télécom Mobiles, Alstom et le Crédit lyonnais en 2001 : \$ c'est fou le nombre d'accords sur le droit syndical que les patrons ont signés ces derniers mois. Ils comportent en prime, dans la plupart des cas, une liste de postes de permanents bien plus étoffée que ce qu'impose le Code du travail : un délégué pour 1 000 salariés, doté d'un crédit de 20 heures (payées) par mois.

Chez Ibis, par exemple, les délégués nationaux ne travaillent qu'à mi-temps. Même régime chez Pinault-Printemps-Redoute pour les membres du comité d'entreprise européen. Vivendi Environnement offre de son côté l'équivalent de 45 temps-plein en plus du minimum légal. Quant aux syndicats d'Aéroport de





Comme la GMF et la Maif, la Macif achète des pubs (500 000 euros par an) dans des revues telles que «La Nouvelle Vie ouvrière» (CGT).





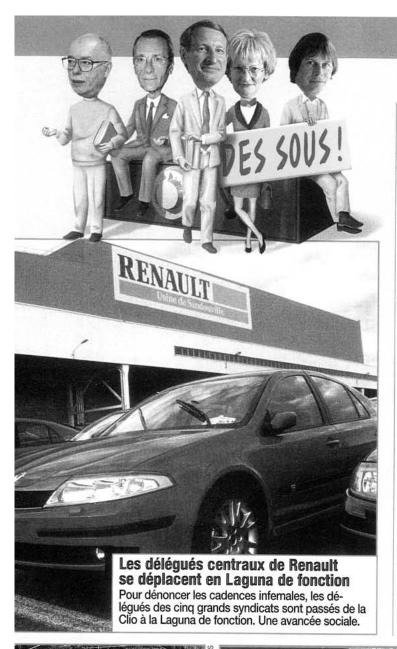
La Poste affranchit sans frais le courrier des syndicats

Pour écrire à leurs cotisants, les syndicats de La Poste utilisent des enveloppes libres d'affranchissement. Ce coup de pouce timbré, dont ils usent à volonté, coûte près de 10 millions d'euros par an à l'entreprise.



Aventis offre des jetons aux délégués

Les délégués CGT et CFDT qui siègent au conseil de surveillance d'Aventis touchent près de 70 000 euros de jetons de présence par an. Ils reversent bien sûr ces sommes à leurs centrales respectives.



Paris (8 000 salariés), ils vivent carrément sur un petit nuage: leur entreprise leur concède à chacun 4 postes rétribués, un quota d'heures de délégation ultragénéreux (38 000 en 2001), une enveloppe pour les fournitures de bureau, un crédit déplacement de 1 300 kilomètres par mois et des places de parking. Tout juste si la DRH ne distribue pas les tracts...

Si les patrons financent ainsi

Si les patrons financent ainsi leurs adversaires, c'est bien sûr qu'ils y trouvent intérêt. Après des décennies d'escarmouches stériles, beaucoup ont fini par admettre que les progrès de productivité dépendaient en partie d'un dialogue social fructueux. Or, sans syndicats puissants, pas de discussion possible. «Dans les accords récents, les entreprises soignent en priorité l'élite syndicale, au détriment de la base», observe Pascal Renne, de la CGT. Mieux vaut, c'est facile à comprendre, chouchouter un seul interlocuteur, celui qui signe les conventions collectives, qu'une batterie d'élus aux réactions imprévisibles.

D'autres générosités sont plus suspectes. Pourquoi la Macif consacre-t-elle des millions chaque année à acheter des pages de pub dans la presse syndicale? Pourquoi le groupe Axa offret-il tous les ans depuis 1990 un

«chèque syndical» à ses 24 000 salariés (1 million d'euros au total), afin qu'ils le reversent à l'organisation de leur choix? Peut-être parce que ces deux assureurs, qui commercialisent des contrats collectifs d'épargne ou de prévoyance dans les branches et les entreprises, ont impérativement besoin de la signature des syndicats concernés pour les valider... Tout aussi subtil, Jean-Marie Messier, qui peinait à convaincre ses cégétistes de parapher le regroupement de ses 48 compagnies des eaux en une «unité économique et sociale», réforme indispensable avant l'introduction sur la Bourse américaine, aurait lâché plus de 120 000 euros à

la CGT via une pub dans la «Nouvelle Vie ouvrière». Et obtenu ensuite son approbation.

Soyons justes, tous les employeurs ne sponsorisent pas les syndicats par calcul. Dans les entreprises publiques (SNCF, RATP, La Poste...), il s'agit simplement d'une vieille tradition. Ancienne administration d'Etat, La Poste (300 000 salariés) fournit ainsi une cargaison de permanents «interpro», comme on dit dans les confédérations. Au total, 1500 personnes y seraient dévouées à la seule cause syndicale, dont 152 pour le syndicat Sud. La maison achemine aussi gratuitement le courrier des syndicats locaux. En théorie, du moins. Car la CGT, Sud ou la CFDT font profiter les camarades de la métallurgie ou d'autres fédérations de cette aubaine. Au point que la note, pour La Poste, atteint 10 bons millions d'euros par an.

180 militants professionnels "dispensés de service" à la SNCF

Chez France Télécom, c'est le téléphone qui est gratuit pour les militants - coût : 1 million d'euros par an. Mais la direction souhaite plafonner cette aide, ainsi que les heures de délégation (qui équivalent à 115 permanents). Inutile de dire que les discussions sont musclées. A la SNCF, en revanche, le droit syndical n'est pas un sujet qui fâche. Les représentants syndicaux peuvent vaquer à leurs occupations militantes 667 000 heures par an (soit 420 temps-plein), sans parler des 20 représentants au comité de groupe et des 6 au conseil d'administration. En outre, la SNCF paie 180 «agents en service libre», autrement dit 180 permanents dévoués à leur seule confédération, et qui ont tout oublié des trains. Bernard Thibault, le numéro 1 de la CGT, relève de ce régime, proche de l'emploi fictif. «Le dialogue social permet de réduire la conflictualité», explique Philippe Salaun. directeur adjoint aux relations sociales à la SNCF. S'agissant des grèves de cheminots, la démonstration n'est pas flagrante. Christophe David ♦ ▶



A la SNCF, première gratis pour les pontes des syndicats

Ce cadeau bénéficie à des centaines de représentants siégeant au comité de groupe, au conseil d'administration, au comité central d'entreprise, aux CE et CHSCT... Leur nombre exact est gardé secret.



Axa donne 1 million d'euros par an à la cause syndicale

Chacun des 24 000 salariés de l'assureur reçoit un «chèque syndical» (44,8 euros pour les cadres et 37,6 pour les autres), qu'il verse à l'organisation de son choix. Hélas pour les syndicats, 48% des chèques sont jetés.



Ils y détiennent le pouvoir et y gèrent des fortunes, sans contrôle. Les syndicats disposent avec les CE d'une fantastique base logistique et financière.

assurons-nous : le comité d'entreprise d'EDF, qui finance discrètement, depuis des lustres, la CGT (lire ci-contre), est un cas extrême. La plupart des syndicalistes qui gerent les 38 000 CE du pays le font avec honnêteté. Au demeurant, beaucoup de ces comités ne disposent que

d'un budget croupion (0,2% de la masse salariale de leur entreprise, selon la loi), tout juste suffisant pour offrir aux salariés quelques billets de spectacles et des séjours au soleil ou à la neige. Mais ce sont les

dérapages qui nous intéressent ici. On les trouve surtout dans les CE des grandes sociétés. Dotées de millions d'euros de liquidité, rarement surveillées, ces structures ont tout pour attiser les convoitises des organisations syndicales qui les dirigent.

Afin d'en tirer profit, cellesci ont pris l'habitude de fournir elles-mêmes à ces CE, à des prix pas toujours compétitifs, un certain nombre de prestations. La CGT, FO ou la CFDT se sont constitué dans ce but une nébuleuse de satellites (associations de formation, tour-opérateurs, cabinets d'expertise comptable, etc.) qui ratissent les marchés passés par les copains. La CFDT va jusqu'à organiser tous les deux ans un «forum des CE», bourré de stands payés par les entreprises.

En principe, rien de tout cela n'est illégal. Mais les syndicats poussent parfois le bouchon un peu loin. «Prêt» de matériel informatique, mise à disposition de locaux, impression de tracts à l'œil, rémunération d'emplois fictifs... Certains CE servent de base logistique et financière aux militants. Et là, on est vite à la limite de la ligne blanche, d'autant que ces pratiques se font sans contrôle. Voire hors limite...

Philippe Eliakim .



COMMENT LES MIRIFIQUES ŒUVRES SOCIALES D'EDF PROFITENT A LA CGT

e jour-là, les trente salariés de l'antenne grenobloise du comité d'entreprise d'EDF avaient faim. Ils ont commandé, les goulus, pour 33 216,11 francs (5 063 euros) de bûchettes de chèvre, de cacahuètes, de chips et de cornichons à la société JLM Distribution. A 168 euros par tête, ils avaient là de quoi se faire péter la panse. Renseignements pris et heureusement pour eux, cet apéritif rabelaisien ne leur était pas destiné. Une fois réglée la note, ils l'ont fait livrer discrètement au congrès de la fédération de l'Energie de la CGT, qui se tenait à quelques encablures de chez eux. Il y a rejoint tout un bric-à-brac de tables, chaises, nappes, couverts et photocopieur, payés eux aussi rubis sur l'ongle par le CE d'EDF (environ 50 000 euros au total) pour les beaux yeux



comité d'entreprise d'EDF. du syndicat ouvrier. «Vous n'allez tout de même pas faire une histoire pour trois caca-

C'est Jean

Lavielle, un

qui dirige le

richissime

cégétiste

endurci,

de ces combines. Eh si... Que serait la CGT sans la CCAS? La «Caisse centrale des activités sociales», puisque c'est ainsi qu'on nomme le comité d'entreprise de notre électricien national, est une véritable mère pour le syndicat de Bernard Thibault. Une mamma très plantureuse... A la différence des autres CE, qui vivent tous avec un maigrelet 0,2% de la

huètes», soupire un habitué

masse salariale de leur société, celui-ci se voit en effet doté. pour des raisons historiques, d'une subvention équivalant à 1% du chiffre d'affaires d'EDF. Fabuleux pactole, qui représentera cette année 280 millions d'euros, l'équivalent du revenu annuel des habitants d'une ville comme Chartres.

DIX ATTACHES DE PRESSE, UN STAFF DE MULTINATIONALE

En théorie, cette montagne d'euros devrait exclusivement servir à financer les cantines. les vacances et les arbres de Noël des 117 000 salariés d'EDF. En réalité, la CGT, qui, on l'a compris, gère pratiquement sans contrôle cette mirifique boutique, se débrouille pour en faire dériver une bonne partie à son bénéfice.

Commençons par jeter un coup d'œil sur le siège de la

les comités d'entreprise



CCAS, installé comme par hasard à Montreuil, à deux pas de celui de la confédération CGT. Les 450 personnes qui y sont employées (sur un effectif total de 3 700) forment une population, disons, relativement homogène. «Les critères de recrutement sont l'adhésion à la CGT», reconnaît la CGT. De fait, la caisse est littéralement truffée d'enfants, de gendres, de brus, de nièces et de conjoints d'huiles du syndicat de la

tés pour descendre dans la

rue et épauler les camarades.

classe ouvrière et, pour le reste, farcie de militants de base rompus à la lutte sociale. Inutile de dire qu'un bon nombre de ces fidèles consacrent au moins une partie de leur temps à œuvrer pour leur syndicat. En particulier les dix attachés de presse maison (beaucoup de multinationales n'en comptent pas autant), à qui il arrive, de temps à autre, de faire un peu de promotion pour la cause. Ou, plus trivialement, les centaines de camarades dévoués qui, au coup de sifflet, cessent illico le turbin pour se taper un énième République-Bastille, histoire d'étoffer un peu les défilés de

leur centrale. «Dans ce cas, la direction nous demande de ne pas leur compter une journée d'absence, mais seulement une heure ou deux», témoigne un ancien chef de division,

> mis au placard pour mauvais esprit. Donc, pas vraiment fictifs, les emplois de ce comité d'entreprise, mais assez polyvalents.

Non contente de salarier les militants de la CGT, la CCAS offre aussi au syndicat de pleines car-

gaisons de «cacahuètes». Car les agapes grenobloises ne sont évidemment pas un dérapage isolé : quand un congrès se profile ou que le syndicat est dans le besoin. le CE d'EDF est prêt à sortir son carnet de chèques. En usant, pour brouiller les pistes, de combines supposées discrètes.

MT H.T./FRF T

D'abord, c'est le b.a.-ba, il essaie de payer en nature le plus souvent possible. Ainsi a-t-il pris en charge toute la vidéo du 45e congrès confédéral cégétiste de Montreuil, en 1996, par l'intermédiaire de son institut de formation des personnels électriciens Iforep. Il est vrai que cette structure pédagogique a des ressources substantielles : elle passe son temps à surfacturer ses prestations au CE, qui règle les yeux fermés. Pour une simple formation de 21 collaborateurs à la pratique du logiciel Windows, elle a, par exemple, obtenu sans forcer un chèque de 189 000 francs, alors qu'un organisme de formation classique, le Métev, proposait le même service pour 39 150 francs. L'Iforep fait également de très bonnes affaires avec la mutuelle d'EDF-GDF, elle aussi dirigée par la CGT.

Quitte à en priver un peu les électriciens qu'il est chargé de choyer, le CE prête aussi sans se faire prier certains de ses équipements aux camarades cégétistes. Son château d'Isle, à deux pas de Limoges, est ainsi régulièrement squatté par le syndicat (et par le parti communiste) pour des réunions militantes ou des sessions de formations ouvrières, sans qu'il y trouve à redire. Il est vrai que les dirigeants de la généreuse caisse, qui l'avaient acquis en 1996 pour y accueillir des colonies de vacances, n'ont pas conçu un aménagement tout à fait en rapport. Après travaux, les nouvelles cuisines s'y sont avérées trop exiguës pour une collectivité, et la disposition des pièces pas du tout adaptée aux enfants. Une erreur, sans doute...

DES FOURNISSEURS DU CE SONT CLIENTS DE LA CGT

Autre façon habile de perfuser le syndicat de Bernard Thibault sans que cela se voit trop, la pression sur les entreprises clientes. Le mécanisme est on ne peut plus simple : certaines de celles qui veulent travailler avec le CE d'EDF sont priées de verser une «commission» à la confédération amie, par le biais, par exemple, de la location d'un stand lors d'un de ses congrès. Ainsi la compagnie d'André Trigano (Ciat), fournisseur de chapiteaux habituel du CE, a-t-elle dû, parmi d'autres, lâcher 15 000 euros au syndicat ouvrier lors du congrès de sa fédération de l'Energie à Montluçon. Il n'y a pas de petits profits.

Combien la CGT parvientelle à rafler chaque année avec ces petits arrangements? Difficile de le savoir précisément, mais sans doute plusieurs millions d'euros. La direction d'EDF, qui connaît tout cela par cœur, se garde pourtant d'intervenir. Elle n'a pas envie de se mettre à dos la CGT pour si peu.

Etienne Gingembre • >

Ils reçoivent en douce toutes sortes d'aides

Subventions par-ci, exonérations fiscales par-là, les syndicats vivent sous perfusion dicats vivent sous perfusion

de l'Etat. Selon nos estimations. l'addition s'élève au moins à 472 millions d'euros.

ais où donc Henri Emmanuelli est-il allé pêcher une idée pareille? Le président de la commission des Finances à l'Assemblée a proposé l'an dernier d'instaurer, sur le modèle applicable aux partis politiques, un financement public des syndicats. Son projet : doter en toute transparence les centrales d'un budget annuel substantiel (des centaines de millions d'euros), de façon à leur éviter d'inventer sans cesse des combines pour trouver des sous. Emmanuelli croyait rendre service. Ses amis syndicalistes l'ont

pourtant prié de remballer son offre pernicieuse - qui, selon eux, menaçait leur indépendance.



Des milliers d'"emplois détachés" payés par l'administration

Car l'Etat les finance déjà. Enormément, dans le plus grand désordre et très discrètement. Si l'on met bout à bout toutes ses subventions, c'est au bas mot 472 millions d'euros qui passent chaque année de la poche des contribuables aux caisses des syndicats (voir le tableau ci-contre). Un pactole auquel il convient d'ajouter les millions d'euros généreusement accordés par les régions, départements et, surtout, les communes.

A tout seigneur tout honneur, c'est le ministère du Travail, en charge de la bonne tenue du dialogue social, qui fournit la plus substantielle contribution. En aurait-il honte? En tout cas, ses responsables font les pires diffi-

Nicole Notat et Alain Deleu, respectivement à la tête de la CFDT et de la CFTC, sont rémunérés par l'Education nationale.

cultés lorsqu'on leur demande de préciser les montants de leur aide - comme, d'ailleurs, l'ensemble de l'appareil d'Etat. Finalement, nous avons quand même obtenu un chiffre: 35 millions d'euros par an. Objet de cette aide ? Financer la formation des militants, mais aussi dédommager les syndicats pour les missions d'intérêt général qu'ils assument, comme la participation aux conseils des prud'hommes, la gestion de la retraite ou de l'assurance chômage. «C'est un peu chiche, compte tenu du nombre d'organismes où nous sommes tenus de siéger», se plaint Michel Doneddu, le trésorier de la CGT. Du conseil national du tourisme à celui de la météo, en passant par le conseil d'évaluation des politiques publiques, les syndicalistes «réunionnent» effectivement beaucoup.

Mais il n'y a pas que le minis-tère du Travail. Tous les autres, ou presque, octroient aussi leur obole. Matignon - qui se refuse à l'avouer - verse ainsi environ 4 millions d'euros aux représentants des travailleurs, dont 2,2 transitent par l'Institut de recherches économiques et sociales (lire ci-contre). Bien que les syndicats lui mènent la vie dure, le ministère de la Fonction publique, lui, accorde 2 millions d'euros par an. Même aux Affaires étrangères, ministère a priori peu en prise avec les impérieuses nécessités de la lutte sociale, on se fend chaque année d'un chèque de 300 000 euros, histoire de soutenir la «coopération syndicale internationale». Pour arroser le tout, les organisations ouvrières ont tout loisir de profiter du Conseil économique et social (CES), organisme consultatif dont presque

Ministère Sources de financement étation

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Ministère de l'Agriculture

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Fonction publique

Ministère des Affaires étrangères

Matignon

Conseil économique et social

Autres contributions des ministères

TOTAL

personne ne lit les rapports et qui indemnise une cohorte de militants (lire page 92).

Décidément très généreux, l'Etat octroie aussi aux syndicats de plantureuses exonérations fiscales. Revues à la hausse fin 2001, elles devraient atteindre cette année près de 300 millions d'euros : 213 au titre de l'abattement de la taxe sur les salaires. 76 pour la réduction d'impôt sur le revenu offerte aux particuliers



qui cotisent à un syndicat. A quoi il convient d'ajouter l'exonération d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle, si récente qu'elle n'a pas encore été chiffrée par Bercy.

Mais le plus étonnant est ailleurs. Dans les milliers d'emplois détachés que l'Etat sert sur un plateau aux confédérations. C'est sous le gouvernement de Pierre Mauroy que la formule a été calibrée. Elle a consisté à créer, dans la masse des deux millions de fonctionnaires, un contingent de permanents syndicaux, dispensés de service, mais toujours payés. Le décret du 28 mai 1982 établit un barème précis et dégressif. Dans les petites administrations telles que l'outre-mer, il alloue un permanent pour 350 agents; chez les mammouths, comme l'Education nationale, un plein-temps militant pour 2 000 agents.



sont ainsi rémunérés aux frais du contribuable ? Le ministère de la Fonction publique a récemment tenté de faire le décompte. Après une enquête téléphonique (sic), le fameux chiffre est tombé : officiellement, 4 155 personnes, en équi-

valent plein-temps.

Cette évaluation, déjà impressionnante, se situe très en dessous de la réalité, comme le prouvent plusieurs rapports récents. Le sénateur RPR Adrien Gouteyron s'est penché en 1999 sur la gestion des effectifs à l'Education nationale. Et il y a déniché 2 500 dispensés de service (toujours en équivalent plein-temps), dont 280 du fait de la participation aux divers congrès syndicaux et 200 au titre de ce qu'il appelle les «pertes en ligne». Des brebis égarées, en quelque sorte. Dans son rapport de septembre 2000 sur la fonction publique d'Etat, la Cour des comptes a pointé de son côté le cas de la police nationale, où 1 641 fonctionnaires sont indisponibles du fait de «détachements, mises à disposition ou décharges syndicales totales». Nous voilà déjà, en deux ministères seulement, aux 4150 permanents annoncés pour l'ensemble de la Fonction publique! Autant dire qu'on nage en plein brouillard...

Une chose est sûre, le cadeau est royal. Le coût annuel moyen d'un salarié de l'Etat s'établissant, selon l'Insee, à environ 28 000 euros charges comprises, chaque millier de permanents offert aux syndicats par l'Etat coûte au contribuable 28 millions d'euros (180 millions de francs). Dans un louable souci de transparence, la CFDT a indiqué dans ses comptes 2000 que le «droit syndical dans la fonction publique» lui

Suite page 104 ▶

L'obole secrète de Matignon

ranchement, Pierre Mauroy aurait pu trouver mieux. A peine arrivé à Matignon, en 1982, le premier Premier ministre de François Mitterrand a cherché un moyen discret de subventionner les centrales ouvrières. Il a fini par créer à cet effet une nouvelle administration. Depuis lors, Matignon verse chaque année une généreuse obole (3,3 millions d'euros) à l'Ires, un institut de droit privé qui produit des rapports sur le syndicalisme et qui est dirigé par... les syndicats. Un tiers de ce pactole est effectivement utilisé par l'Ires pour assurer sa tâche. Le reste ? Les six organisations qui tiennent l'institut (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC et Unsa Education, l'ex-FEN) ont décidé, dès le premier jour, de se l'attribuer, à parts égales. Cela représente 370 000 euros par an et par organisation. Qu'en font-elles ? Pour une part, des études ou des sondages sur les sujets qui les intéressent – les experts de la CFDT viennent par exemple de pondre un rapport sur les attentes des salariés en matière de formation professionnelle. Mais ces crédits servent aussi à rémunérer des permanents et des activités militantes. Que Matignon ait envie de financer les syndicats ou même trouve intérêt à les payer - n'est pas critiquable en soi. Mais pourquoi ne pas le faire ouvertement ?

Financé par Matignon, l'Ires ne consacre qu'une partie de ses fonds à ses rapports. Le reste va dans les caisses syndicales.





Suite de la page 103 rapportait chaque année 2,36 millions d'euros. Mais il s'agit là d'une estimation très parcellaire, puisqu'elle ne tient pas compte des centaines de permanents disséminés dans ses fédérations et unions régionales.

Ne caricaturons pas. Cette fourniture de temps libre syndical est, pour une part, légitime, indispensable même, pour que les militants puissent mener leur activité revendicative. Le problème, c'est que les volumes d'heures accordés sont hors de proportion avec les besoins : même en s'en tenant aux chiffres officiels, près de 2 fonctionnaires sur 1 000 sont occupés à la seule défense de leurs collègues. Soit quinze fois plus que dans le secteur privé.

Juppé est l'un des rares maires qui ne versent rien à la cause

Au demeurant, l'Etat n'est pas le seul à bichonner les défenseurs des travailleurs. La plupart des collectivités locales cassent aussi leur tirelire pour eux. Côté hébergement, de nombreuses communes leur fournissent, à l'œil, des logis meublés, parfois équipés d'ordinateurs et assortis

d'une subvention de fonctionnement. A Paris, ces cadeaux représentent 4 millions d'euros par an (lire ci-contre). Plusieurs fois condamnées par les tribunaux administratifs, ces aides ont été légalisées en décembre dernier. L'importance du soutien est toutefois clairement indexée sur la couleur

politique de la collectivité. Lille (PS) donne 347 736 euros par an, Rennes (PS), 390 000 euros, le conseil général du Nord (PS), 132 877 euros et celui de Seine-Saint-Denis (PC), 270 000 euros. Bordeaux (RPR) et le conseil général du Rhône (UDF) ne versent rien. Des égoïstes...

Christophe David (avec Juliette Serfati) . La Mairie de Paris, mécène des forces syndicales



La contribution de l'Hôtel de Ville de la capitale dépasse 4 millions d'euros par an.

est un bel immeuble fin XIXe, en pierre de taille, au fronton duquel flottent des drapeaux bleu, blanc, rouge. Les bureaux s'y comptent par dizaines. distribués sur cinq étages et 10 000 mètres carrés. Une mairie? Presque. Nous sommes à la Bourse du travail, la maison des syndicats parisiens, située à deux pas de la place de la République. Gracieusement mise à la disposition des organisations ouvrières depuis plus de cinquante ans, la bâtisse appartient en fait à la Ville de Paris. Tout comme ses deux annexes, des immeubles de cinq étages tout proches. A combien peut-on évaluer cette contribution immobilière de la municipalité à la cause syndicale ? Difficile à dire avec exactitude. Mais, au prix de location du mètre carré



L'adjoint aux Finances de Delanoë est à l'écoute des syndicats.

tier, ces frais hôteliers avoisineraient 2 millions d'euros par an. A quoi il faut ajouter la rémunération des personnels chargés du gardiennage et de l'entretien, elle aussi prise en charge par l'Hôtel de Ville. Un joli cadeau. Mais - rien

n'est parfait - très inégalement réparti. Sûre de sa puissance et pas tellement partageuse, la CGT s'est en effet débrouillée pour truster à elle seule 70% de ces milliers de mètres



70% de la Bourse du travail, principale maison des syndicats (10 000 m²).

Les syndicats CGT de la RATP, de La Poste et du Livre sont quant à eux logés dans deux annexes, rue Charlot et rue de Turbigo.

L'Union départementale (UD) FO réside rue Beaubourg, dans l'ex-siège social d'Essi-

lor, racheté par la Ville et mis à sa disposition.

L'UD CFDT occupe 1 000 m² appartenant à la Ville, rue Euryale-Dehaynin (XIX^{e)}.

Faute de locaux municipaux disponibles, l'UD CFTC recoit une aide pour payer son loyer, boulevard Berthier, dans le XVIIe arrondissement.

Il en va de même pour la CGC, rue Caumartin (IXe).

carrés. La Ville, qui ne voulait pas faire de jaloux, en a été quitte pour offrir de nouveaux locaux aux autres organisations (lire ci-dessus). Au total, selon nos calculs, la capitale contribuerait chaque année pour près de 4 millions d'euros (26 millions de francs) à l'hébergement des centrales ouvrières. Mais elle devra très probablement allonger la note sous peu, car deux nouveaux syndicats, l'Unsa (FEN et autonomes) et le groupe des dix (SUD, essentiellement), frappent aussi à sa porte. Ce n'est pas tout. La Mairie de Paris octroie en plus à chacun des syndicats 43 641 euros par an. Elle rémunère aussi (185 000 euros au total) les treize responsables syndicaux chargés d'adminis-

trer la Bourse du travail et de prodiguer des conseils juridiques aux travailleurs. «C'est une mission de service public, et nous négocions actuellement pour avoir cinq conseillers juridiques supplémentaires», explique Edgard Plisson, le très imposant secrétaire général (élu) de la Bourse du travail. Le maire, Bertrand Delanoë, prête une oreille très attentive à ces revendications. Pour preuve, son adjoint aux Finances, Christian Sautter, a promis de refaire de fond en comble une salle de réunion afin qu'elle puisse accueillir 400 à 500 personnes pour des congrès syndicaux. A une condition: que cette merveille soit prêtée à la Ville de temps en temps... Ch.D. « L'argent secret des syndicats »

Suite à l'article paru dans la revue « Capital » n°126 de mars 2002 intitulé « L'argent secret des syndicats», j'ai adressé le courrier ciaprès à Mme la garde des Sceaux et ministre de la Justice ainsi qu'aux représentants syndicaux et patronaux (Mme Notat, CFDT, MM. Cazettes CGC, Blondel FO, Thibault CGT et Seillière, Medef). « La lecture de l'article cité en référence m'a stupéfié. Je n'ose y croire! Je vous demande de bien vouloir confirmer ou infirmer les assertions assénées par les rédacteurs. Sachez que les si faits relatés sont avérés, le citoyen contribuable retraité que je suis n'appréciera pas du tout et dénoncera avec indignation de tels errements. Les Français seront des millions à s'émouvoir avec moi. Nous demandons à la Justice de se pencher sur ce dossier ».

> RAYMOND MAIRE, 01000 BOURG EN BRESSE

REVELATIONS L'argent secret des syndicats



les fédérations du

On les croit sans soucis d'argent. Mais les fédérations du

Medef et de la CGPME financent elles aussi à l'aide de combines leurs locaux, leurs permanents... et parfois même leurs photocopies.

abituellement, l'Union professionnelle artisanale (UPA), confédération de petits patrons à tendance vaguement poujadiste, milite plutôt pour la baisse des charges. Le 12 décembre dernier, ses responsables ont pourtant décidé de les augmenter. Dans un accord signé avec des syndicats qui n'en demandaient pas tant, ils ont imposé aux entreprises de moins de dix salariés une nouvelle cotisation, équivalente à 0,15% de la masse salariale, et destinée à «accélérer le développement du dialogue social dans l'artisanat». Par souci d'efficacité cependant, cette ponction de 45 millions d'euros sera directement versée, à parts égales, dans les caisses des organisations syndicales et patronales. Grâce à quoi, si le gouvernement accepte d'agréer ce surprenant accord. l'UPA récoltera environ 6 mil-

lions d'euros par an pour

ses besoins personnels.

Aller rafler ses propres fins de mois dans la caisse des sociétés qu'on est censé défendre! Le procédé est tellement maladroit que le Medef, le concurrent géant de l'UPA, n'en est toujours pas revenu. «Nous combattrons jusqu'au bout cet accord félon», prévient l'entou-rage d'Ernest-Antoine Seillière, avec une moue dégoûtée. La star des organisations patronales ferait bien de commencer par regarder dans sa propre assiette: quand il s'agit de financer leurs frais généraux, ses fédérations, comme d'ailleurs celles de la CGPME (la troisième

organisation patronale avec le Medef et l'UPA),

usent elles aussi de movens pas toujours avouables. A croire que les 27 millions d'euros octroyés tous les ans par les organismes paritaires auxquels elles participent (Unedic, caisses de retraite ou de formation professionnelle, 1% logement, etc.) ne suffisent pas à garantir à leurs huiles un train de vie décent.

Malgré une "loi de moralisation", les dérives continuent

Première source d'approvisionnement occulte : la formation professionnelle. Une bonne partie des sommes que lui consacrent les entreprises (3,6 milliards d'euros par an), et qui s'apparentent à des prélèvements obligatoires, transitent en effet par des organismes mutualisateurs, baptisés Opca, dans lesquels les organisations patronales font la pluie et le beau temps. Très à l'aise, le Medef a carrément installé un

grand nombre de ses unions locales (et certaines de ses fédérations) dans les propres immeubles des Opca. En assurant, croix de bois, croix de fer, que ses structures militantes ne bénéficient jamais d'aucun coup

de pouce logistique (loyer, photocopies, secrétariat, etc.) ni ne profitent d'aucun permanent payé par les fonds publics des organismes mutualisateurs. A se demander pourquoi elles vivent en concubinage avec eux.





Ils puisent dans la médecine du travail

Contrôlées par le Medef, les associations interentreprises de médecine du travail, qui encaissent 68 euros par salarié et par an, abritent souvent en leurs murs les sections patronales locales. Ces dernières profitent de leurs installations, et parfois même de leur secrétariat. A l'œil.



Ils font dériver des fonds formation

Par le biais d'«organismes mutualisateurs» qu'ils contrôlent, les syndicats patronaux orientent une partie des fonds de la formation professionnelle vers leurs propres appareils éducatifs. Ils rémunèrent ainsi discrètement un grand nombre de leurs permanents.

patronaux font pareil...

En réalité, cette proximité géographique apporte de délectables avantages au patronat. Certaines fédérations ont ainsi pris l'habitude de diriger une partie de l'argent recueilli par les Opca vers leur propre appareil de formation ou d'apprentissage, lui-même bourré de permanents patronaux. La très puissante UIMM, qui

fédère les industries de la métallurgie, s'en est fait une spécialité. Cette captation de fonds publics avait fini par prendre une telle ampleur que, au milieu des années 90, le gouvernement, pourtant pas très regardant en ces affaires, a dû se résoudre à faire voter une «loi de moralisation» interdisant ces pratiques. Depuis, assurent les pontes du patronat, le siphonnage financier a cessé.

Bien vrai? Il y a quelques mois, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) est allée fourrer son nez dans les activités de l'Agefos PME, la plus importante des Opca, qui sert de base arrière à la CGPME. Leur rapport confidentiel est édifiant. On y apprend : premièrement, qu'au 4 de la rue Gramont, à Paris, sont rassemblés dans le même immeuble l'antenne locale de l'Agefos PME et l'Asforest, le propre organisme de formation du syndicat des limonadiers et hôteliers, structure militante affiliée à la CGPME; deuxièmement, que, par le plus grand des hasards, l'ancienne directrice de l'Asforest a été embauchée en 1996 par l'Agefos PME; et enfin, que, depuis cette date, et très curieusement, 40% des

actions de formation – et 52% des dépenses – de cette antenne de l'organisme collecteur ont été confiées à... l'Asforest. Voilà ce qu'on appelle une conduite de dérivation bien posée. Aucune sanction n'a cependant été prise contre la CGPME, ni aucune disposition pour faire cesser cet état de choses.

Soucieux de diversifier ses sources de financement, le patronat se sert aussi volontiers dans les associations interentreprises de médecine du travail. Là encore, le terrain est propice à l'évasion. D'abord parce que, toutes les sociétés de France qui ne disposent pas de leurs propres services médicaux étant tenues par la loi d'y apporter leur obole (68 euros par an et par salarié), ces cabinets vivent relativement à l'aise. Ensuite parce qu'ils sont entièrement contrôlés par les organisations patronales. A l'image du bernard-l'hermite, des dizaines d'unions patronales qui n'étaient pas hébergées par les Opca sont donc venues s'installer dans les mêmes locaux que ces associations. Sans jamais, ici non plus, profiter du moindre apport logistique, assure avec détermination l'entourage d'Ernest-Antoine Seillière. On s'en doute.

Des sections patronales abritées dans les chambres de métiers

Autre discrète source de revenus pour les barons du militantisme entrepreneurial: les organismes consulaires. Financés par l'impôt, ils offrent de temps à autre un havre confortable aux organisations patronales. Les chambres de métiers des Pyrénées-Atlantiques, de la Nièvre ou du Territoire de Belfort abritent par exemple des antennes de la Capeb, le syndicat du bâtiment affilié à l'UPA.

Et si tout cela ne leur suffit pas? Les structures patronales n'hésitent pas à jouer quelques – gros – coups ponctuels. Ainsi la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assu-



Selon ce rapport confidentiel de l'Inspection générale des affaires sociales, le syndicat patronal des hôteliers-limonadiers, adhérent à la CGPME, détournerait à son profit une partie des fonds formation.

rances baptisée Agea, a-t-elle

réussi, en 1995, une superbe opé-

ration immobilière : elle a vendu

à la caisse de retraite de la pro-

fession une grosse moitié de l'im-

meuble qu'elle possédait dans le

XVIIe arrondissement de Paris,

pour 5,2 millions d'euros. Le

problème, c'est qu'apparem-

ment il ne lui appartenait pas

tout à fait : la Fédération l'avait

acquis en partie avec les cotisa-

tions de prévoyance payées par

les agents généraux sur un compte dont elle avait la gestion.

«C'est une appropriation pure et simple par le biais d'un artifice

juridique !», accuse un de ses

anciens hiérarques. «C'est faux, réplique Jean-Claude Lecha-

noine, président d'Agea. A

l'époque, le compte de la caisse

de prévoyance était intégré à la Fédération. Il n'y a rien d'illégal dans tout cela.» La justice n'en semble pas convaincue. Après enquête de la Brigade financière, l'affaire a été confiée au juge parisien Pireyre, qui a ouvert une instruction pour «transfert incomplet d'actifs». S'il confirme la manip, les milliers d'agents d'assurances seront sûrement ravis d'apprendre que leurs cotisations invalidité-incapacité ont servi à arrondir les budgets d'une fédération patronale.

> Philippe Eliakim (avec Dominique Foing) ♦





Certains font des opérations immobilières douteuses

La Fédération nationale des agents généraux d'assurances (Agea) n'a pas hésité à s'appropier cet immeuble, dans le XVIIe arrondissement de Paris, alors qu'il avait été acquis grâce aux cotisations de prévoyance de ses adhérents (censées financer leur assurance incapacité-invalidité). Il a été revendu en partie, pour 5,2 millions d'euros.

Exclusif

Quand Chirac payait le garde endant onze ans, la Mairie de aris a pris en charge le salaire du corps de Blondel du corps de Blondel Pendant onze ans, la Mairie de Paris a pris en charge le salaire

de ce pilier de FO. Ignorait-elle qu'il s'agissait aussi d'un militant trotskiste, membre du Parti des travailleurs?



a Mairie de Paris ne s'est pas contentée de fournir des emplois fictifs au RPR et au CNI. Pendant onze ans, de la mi-1990 à juin 2001, elle a aussi discrètement pris à sa charge la rémunération d'A. K., le garde du corps de Marc Blondel, arrondissant d'autant les finances occultes de ce syndicat, un système que nous avons décrit avec précision le mois dernier (Capital n°126).

C'est le 11 mai 1990, au restaurant Lou Landès, à Paris, que s'est réglée l'affaire. Autour d'un cassoulet, le leader de FO, son trésorier, André Roulet, Jacques Chirac, qui n'est alors que maire de Paris, et l'un de ses conseillers parlent finance. Ils commencent par se mettre d'accord sur le versement d'une subvention de 300 000 francs au syndicat, puis concluent l'arrangement sur l'emploi fictif. Quelques jours plus tard, la direction de FO communique par lettre au cabinet du maire de Paris une fiche de rensei-

gnements administratifs sur le garde du corps de Marc Blondel, rappelle que «l'engagement de prise en charge de son salaire a été confirmé par Jacques Chirac», précise que ce dernier «s'est étonné que cela ne soit pas déjà fait», et exige «la prise en compte effective et la plus rapide possible de l'intéressé par les services compétents de l'Hôtel de Ville». La semaine suivante, A. K. devient officiellement salarié de

la Ville de Paris. Il le restera jusqu'au départ de l'équipe Tibéri, au printemps de l'an dernier. A plusieurs reprises pourtant, le maire de Paris, qui sent monter la pression judiciaire, tente

de se débarrasser de ce salarié encombrant. En 1999, André Paquier, le sous-directeur de la gestion des personnels de la Ville, convoque même le trésorier de FO pour lui demander de régulariser la situation. Mais Marc Blondel, qui se vante volontiers d'aller régulièrement «boire une bière» à l'Elysée avec «son copain Chirac», n'a aucun mal à contrer ces vélléités de remise en ordre.

Cette nouvelle pièce au dossier des emplois fictifs de la Ville de Paris est doublement éclaiAR/MB

Force Ouvrière

Paris, le 28 Mai 1990

Monsieur VALROFF Conseiller du Maire de Paris HOTEL DE VILLE Place de l'Hôtel de Ville

75196 PARIS RP

PERSONNEL

Cher Monsieur,

Comme suite à notre entretien du 11 mai dernier, je vous prie de trouver ci-joint une fiche de renseignements sommaires concernant, Monsieur dont l'engagement de prise en charge de son salaire par la Mairie de Paris a été confirmé le même jour par Monsieur CHIRAC qui s'est d'afileurs étonné que cela ne soit pas déjà fait.

Aussi, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir fai-re assurer la prise en compte effective et la plus rapide possible de l'interessé par les services compétents de l'Hôtel de Ville de Paris.

Comme suite à notre entretien du 11 mai dernier, je vous prie de trouver ci-joint une fiche de renseignements sommaires concernant, , dont l'engagement de prise en charge de son salaire par la Mairie de Paris a été confirmé le même jour par Monsieur CHIRAC qui s'est d'ailleurs étonné que cela ne soit pas déjà fait.

Aussi, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire assurer la prise en compte effective et la plus rapide possible de l'interessé par les services compétents de l'Hôtel de Ville de Paris. __erciant de vocre ousseance,

> rante. D'abord parce qu'elle démontre la collusion entre un syndicat supposé indépendant et le chef du RPR. Ensuite parce qu'elle permet de confirmer les relations de proximité tissées entre le parti gaulliste et le mou-

Trois emplois fictifs dans l'entourage de Marc Blondel

vement trotskiste, auguel a

appartenu jadis Lionel Jospin.

nir des contacts avec cette organisation, notamment par le biais du député de Loire-Atlantique Etienne Garnier (aujourd'hui décédé). Or, plus aussi un membre du Parti des travailleurs, pour lequel il aurait effectué des missions en Afrique et en Amérique Latine. L'état-major chiraquien l'ignorait-il?

Selon nos informations, les policiers de la Division nationale des investigations financières, agissant sur commission rogatoire du juge Colette Bismuth-Sauron, dans le cadre de l'affaire des «chargés de mission de la Ville de Paris», ont effectué une descente au siège de FO il y a quelques semaines. Ils en sont repartis avec une brassée de documents.

A. K. est le troisième emploi fictif de l'entourage immédiat de Marc Blondel. Son directeur de cabinet, Didier Hotte, ainsi que son probable successeur à la tête de la centrale, Jean-Claude Mailly, sont en effet tous deux salariés par la Sécu avec le rang de sous-directeur.

Philippe Eliakim 🔷

Comme le prouve notre document, Marc Blondel (à gauche) est intervenu avec succès auprès du président de la République pour conserver cet emploi fictif.





Fausses factures: le PCF dans le collimateur

Ouatorze personnes comparaissent depuis hier devant le tribunal correctionnel de Versailles pour leur participation présumée à un système de fausses factures impliquant trois bureaux d'études proches du Parti communiste français.

AFFAIRE présentée devant le tribunal correctionnel de Versailles impliquant quatorze personnes avait démarré en décembre 1994 avec la découverte par le fisc d'irrégularités dans la comptabilité de la Compagnie générale de travaux et d'installations électriques (GTIE), filiale de la Compagnie générale des eaux (CGE) dont le PDG était alors Guy Ri-

En étudiant les exercices allant de 1990 à 1992, les services fiscaux avaient noté l'imputation, dans les charges d'exploitation de l'entreprise, de factures d'honoraires de bureaux d'études pour des prestations d'assistance commerciale dont l'existence n'avait pu être prouvée.

Deux réseaux distincts de fausses factures étaient découverts lors de l'enquête. L'un animé par Jacky Chaisaz, 57 ans, ancien ingénieur-conseil et « apporteur d'affaires », notamment pour la GTIE. L'autre réseau concernait trois bureaux d'études proches du Parti communiste : le Groupement d'investissements financiers pour le commerce, la société d'ingénierie commerciale pour l'aménagement des régions et la société parisienne d'équipement des collectivités.

Quatre de ses ex-employés ont expliqué hier au tribunal « avoir effectué un véritable travail » pour la GTIE après avoir préalablement « signé une convention générale de collaboration » avec elle et « né-

gocié verbalement » le mode de rémuné-

Guy Richard a indiqué qu'il avait « accepté d'honorer les factures des trois bureaux d'études afin de négocier la paix sociale dans mon entreprise ». Quelque 45 factures pour des missions d'assistance commerciale entre 1989 et 1994 ont été retrouvées lors d'une perquisition à la GTIE.

Si la destination finale des fonds collectés n'a pu être établie au cours de l'instruction, l'accusation estime qu'ils ont pu servir au financement de manifestations politiques ce que les représentants des bureaux d'étude et leurs conseils ont formellement contesté à l'audience.

MARDI 26 SEPTEMBRE 2000

Angélique Négroni

Même s'il a été beaucoup question d'éclairage public, hier, au tribunal correctionnel de Versailles, la lumière v semble bien difficile à faire sur l'existence d'un supposé financement occulte du Parti communiste français. Les premières interventions de quelques prévenus, parmi les quatorze qui doivent comparaître jusqu'à jeudi, se sont

AFFAIRES Procès du financement occulte du PCF

accompagnées de notables rétractations.

Cheveux blancs, tempes dégarnies, Guy Richard, ancien PDG de la GTIE, spécialisée dans les travaux d'électricité et filiale de l'ex-CGE (Compagnie générale des eaux) devenue Vivendi, est le premier à prendre la parole. Soupconné d'abus de biens sociaux de 1990 à 1994, il raconte comment un ancien dirigeant de la Sicopar, un bureau d'études proche du PCF, lui avait fait entendre qu'il devait s'acquitter de versements réguliers, par le biais de fausses factures. Sans quoi, la hache de

de l'enquête, débutée en 1995, l'ancien PDG n'avait pas caché qu'il escomptait également un petit coup de pouce de la part de Sicopar et Gifco, une société voisine, pour conquérir des marchés auprès des villes communistes. Mais visiblement, Guy Richard, préfère aujourd'hui offrir au tribunal son meilleur profil : celui de victime. C'est à Guy Béraud, son directeur adjoint, qu'il avait confié la mission de gérer les relations avec Sicopar. « Je suis formel : ce bureau d'études a été rétribué pour des marchés où il n'est pas intervenu », as-

sène-t-il.

Jusqu'à prétant

sent, contestoute forme de racket, les représentants des officines

d'assurer qu'ils avaient été payés pour des prestations réelles. Mais hier, Pierre Guyot a été pour le moins confus. Cet ancien commercial de Sicopar l'avoue : son domaine de prédilection, c'est l'eau. En matière d'électricité, il n'y connaît rien. Son patron lui avait pourtant confié ce secteur pour réaliser des études. Mais Pierre Guyot se reprend aussitôt, certifiant que « gérer des unités lumineuses ou des mètres cubes d'eau, finalement, c'est pareil ». Puis – et c'est nouveau - il affirme n'avoir apporté aucune contribution à la GTIE. Mais de manière à peine voilée, il se défausse sur son ancien patron, décédé de-

puis. Les absents ont toujours

tort...

proches du PCF ont eu à cœur

« C'était une menace et je l'ai prise comme telle »

guerre serait déterrée : la Sicopar, également proche de la CGT, s'arrangerait pour que de graves remous sociaux apparaissent.

« C'était une menace et je l'ai prise comme telle. Or nous étions très vulnérables car non gérait les installations électriques sur les salons des parcs d'exposition. moindre retard lié à une grève dans nos prestations et on risquait de perdre nos contrats, explique Guy Richard. J'ai donc accepté de payer 300 000 à 400 000 francs l'an, pour conserver la paix sociale ». « C'est le seul intérêt que je recherchais », maintient-il face aux questions pressantes de la présidente, Françoise Martres.

Celle-ci lui rappelle ses anciennes déclarations. Au cours